

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB (IBAN + BIC) puis à retourner à l'adresse suivante ou par mail eau@terresdeperche.fr :

Communauté de communes Terres de Perche
Service Eau & Assainissement
Place de l'Hôtel de ville
28240 LA LOUPE

En signant ce mandat, vous autorisez la Communauté de communes Terres de Perche – Service Eau & Assainissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Il est possible de révoquer son mandat de prélèvement SEPA et de faire opposition à tout moment. En cas de contestation, il est possible de demander à son prestataire de services de paiements, sous certaines conditions, le remboursement de prélèvements contestés. Par ailleurs, en cas de défaut de provision sur votre compte, le prélèvement pourra être rejeté et votre prestataire de services de paiement (généralement votre banque) pourra vous facturer des frais. La collectivité peut également appliquer des frais conformément à sa réglementation ou à ses délibérations en vigueur.

Type de prélèvement souhaité :

☐ Prélèvement sur facture ☐ Prélèvement mensuel

Type de paiement : **Récurrent**

Référence du mandat

Référence Unique du Mandat (RUM) : (Réservé au créancier)

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR63ZZZ826A45

Coordonnées du débiteur (titulaire du compte)

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Pays :

Désignation du compte à débiter

IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Coordonnées du créancier

Communauté de communes Terres de Perche – Services Eau & Assainissement, Place de l'Hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
SIREN : 200 070 167

Protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre mandat de prélèvement SEPA. Elles sont destinées exclusivement à la Communauté de communes Terres de Perche et ne seront pas transmises à des tiers non autorisés. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service compétent de la collectivité.

Fait à :Le :

Signature du titulaire du compte : (Obligatoire)

--